

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
COMMUNE DE COMPANS

Séance du 9 octobre 2009

Nombre de membres Présents 10	Nombre de membres en exercice 14	Nombre de membres Ayant pris part au vote ou représentés 13
--	---	---

Date de la convocation : 2/10/2009

Date d'affichage : 2/10/2009

L'an deux mille neuf le neuf octobre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël **MARION**, Maire de Compans.

Présents : Joël **MARION**, Maire de Compans, Patrice **MALINGRE**, 1^{er} Adjoint au Maire, Sylvie **ADAM**, 2^{ème} Adjointe, Joëlle **DARRAS**, 3^{ème} Adjointe au Maire, Françoise **BOESPFLUG**, Laurent **CAEKAERT**, Arnaud **LEROUX**, Corinne **CUFFEZ**, Isabelle **RICHE** et Jean-Pierre **BERNET**, Conseillers municipaux.

Représentés : Thierry **CARTON** a donné un pouvoir à Sylvie **ADAM**, Monique **LESS** a donné pouvoir à Françoise **BOESPFLUG** et Laurence **POMMIER** a donné pouvoir à Isabelle **RICHE**.

Absent non représenté : Christophe **SOKOLSKY**, 4^{ème} Adjoint au Maire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Secrétaire de séance : Patrice **MALINGRE**.

DEFINITIF

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du compte-rendu du 14 septembre 2009**
- 2/ Décision modificative**
- 3/ Inscriptions budgétaires (commune et assainissement)**
- 4/ Annulation de titre service assainissement**
- 5/ Choix architecte et proposition financière pour le préau et le bureau
(Ecole Jean de la Fontaine)**
- 6/ Choix du principe de délégation pour l'exploitation de la station et de son service
réseau d'assainissement à une société privée**
- 7/ Proposition de création et d'adhésion à un syndicat intercommunal d'étude et de
préfiguration entre les communes de Saint-Mesmes, Le Pin, Compans et Mitry**
- 8/ Proposition d'une nouvelle tarification des services (cantine, étude et garderie)**
- 9/Nouveaux règlements et conventions des salles Coluche et Frédéric Dard**
- 10/ Délégation à un conseiller municipal**
- 11/ Création d'une commission communale des Arts et Spectacles**
- 12/ Mission d'organisation du Service Technique et des Espaces Verts**
- 13/ Contrats de services
(Maintenance informatique et entretien des vitres des bâtiments communaux)**

Le quorum étant atteint, le Maire de Compans ouvre la séance à 20H45.

M. le Maire demande de rattacher un quatorzième point à l'ordre du jour :
« Subvention pour les lycées du canton de Dammartin-en-Goële ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés d'inscrire ce quatorzième point à l'ordre du jour « Subvention pour les lycées du canton de Dammartin-en-Goële ».

1/ Approbation du compte-rendu du 14 septembre 2009 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés le compte-rendu du Conseil municipal du 14 septembre 2009.

Isabelle **RICHE** s'abstient.

2/ Décision modificative :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- **Transférer** 50 000 euros d'opération 58 (opérations futures) sur l'opération « Aménagement du lotissement La Fontaine ».
- **Donner** au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

3/ Inscriptions budgétaires (commune et assainissement) :

COMMUNE DE COMPANS :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'inscrire en recettes :

- 8000 euros à l'article 6419 « remboursement rémunération »
- 8166 euros à l'article 74718 « autres »
- 800 euros à l'article 7473 « subvention département »
- 23 488 euros à l'article 7478 « autres organismes »
- 55 900 euros à l'article 7488 « autres attributions et participations »
- Donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'inscrire en dépenses :

- 1200 euros à l'article 60621 « combustibles »
- 1500 euros à l'article 60623 « alimentation »
- 500 euros à l'article 60636 « vêtements de travail »
- 1200 euros à l'article 6064 « fournitures administratives »
- 100 euros à l'article 6068 « autres matières et fournitures »
- 8000 euros à l'article 61521 « entretien de terrains »
- 5000 euros à l'article 61558 « entretien autres biens immobiliers »
- 3500 euros à l'article 616 « primes d'assurance »
- 700 euros à l'article 6188 « autres frais divers »

- 10 000 euros à l'article 6231 « annonces et insertion »
- 15 000 euros à l'article 6238 « frais de publicité »
- 4000 euros à l'article 6256 « missions »
- 4000 euros à l'article 6262 « frais de télécommunications »
- 9000 euros à l'article 6333 « participation à la formation professionnelle »
- 3300 euros à l'article 63512 « taxes foncières »
- 12000 euros à l'article 6413 « personnel non titulaire »
- 8000 euros à l'article 6417 « rémunération des apprentis »
- 200 euros à l'article 6457 « cotisations liées à l'apprentissage »
- 86 euros à l'article 6557 « contribution pour la politique habitat »
- 9068 euros à l'article 65738 « autres organismes publics »

ASSAINISSEMENT :

En recettes :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés d' :

- Inscrire en recettes **32 000 euros** à l'article 74 « subvention d'exploitation ».
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

En dépenses :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés d' :

- Inscrire en dépenses **22 000 euros** à l'article 615 « entretiens et réparations ».
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

4/ Annulation de titre service assainissement :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- L'annulation d'un titre service assainissement à l'article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » pour **10 000 euros**.

- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

5/ Choix architecte et proposition financière pour le préau et le bureau (Ecole Jean de la Fontaine) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Le choix de l'agence **CARRERE** comme architecte pour la construction du préau et de l'aménagement d'un bureau pour la directrice de l'Ecole Jean de la Fontaine.
- La proposition financière estimative pour le préau et le bureau pour un montant total de **66 000 euros HT** (60 000 euros pour le préau et 6 000 euros pour le bureau). Pour l'architecte, le montant des honoraires est de 10% sur le montant total HT, sans aucun dépassement possible.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

6/ Choix du principe de délégation pour l'exploitation de la station et de son service réseau d'assainissement à une société privée :

M. Le Maire informe le Conseil municipal que deux contrats de DSP concernant le réseau d'assainissement et la station d'épuration couraient jusqu'au 31 décembre 2008. Le Conseil municipal de Compans a fait le choix d'opter pour une prolongation d'un an par avenant. Afin de réaliser les deux prochaines conventions de gestion de l'usine d'exploitation et du réseau, il est nécessaire de mener une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion de deux nouvelles conventions de DSP. De plus, il s'agit de retenir un cabinet d'étude chargé d'assister la commune de Compans tout au long de cette procédure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Le principe de la Délégation de Service Public (DSP), d'une part, pour l'exploitation de la station d'épuration et, d'autre part, pour le réseau d'assainissement.
- D'accepter le principe de l'élaboration de deux conventions séparées (une pour le réseau d'assainissement et l'autre pour la station d'épuration).
- De lancer une consultation publique pour retenir un cabinet d'étude.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

7/ Proposition de création et d'adhésion à un syndicat intercommunal d'étude et de préfiguration entre les communes de Saint-Mesmes, Le Pin, Compans et Mitry :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Le principe de création d'un syndicat intercommunal d'étude et de préfiguration entre les communes de Saint-Mesmes, Le Pin, Compans et Mitry-Mory.
- De soumettre à l'examen d'un prochain Conseil municipal les statuts et la charte de fonctionnement de ce futur syndicat.
- De soumettre, de nouveau, à l'examen des communes fondatrices les statuts et la charte de fonctionnement en cas d'adhésion d'une nouvelle commune.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

8/ Proposition d'une nouvelle tarification des services (cantine, étude et garderie) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- La nouvelle tarification des services à l'Ecole (cantine, étude et garderie) soit :

Cantine : Pour 1 enfant : **2 euros**

Pour 2 enfants inscrits de la même famille : **1,50 euros** par enfant

Pour 3 enfants inscrits de la même famille : **1 euros** par enfant

Etude et Garderie : le goûter sera dorénavant pris en charge par la commune de Compans.

Etude : **2 euros** par jour et par enfant jusqu'à 6 jours dans le mois

Forfait mensuel, l'enfant reste plus de 6 jours dans le mois :

- Forfait de **20 euros** pour un enfant
- Forfait de **15 euros** par enfant si 2 enfants inscrits de la même famille
- Forfait de **10 euros** par enfant si 3 enfants ou plus inscrits de la même famille

- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

M. Marion informe le Conseil municipal que cette nouvelle tarification est applicable à partir du 1^{er} novembre 2009.

9/ Nouveaux règlements et conventions des salles Coluche et Frédéric Dard :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les nouveaux règlements et conventions :

- Des salles communales Frédéric Dard et Coluche.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

M. le Maire informe le Conseil municipal que les conventions et règlements sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2010.

10/ Délégation à un conseiller municipal :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés :

- **De donner** la délégation, d'une part, du suivi des relations avec les entreprises dans le cadre du développement économique et, d'autre part, du suivi des différents plans pandémiques à Mme Isabelle **RICHE**, Conseillère municipale.
- **De donner** une habilitation à signer toutes les pièces relevant du domaine de sa compétence.
- **De Donner** au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Isabelle **RICHE** s'abstient.

11/ Création d'une commission communale des Arts et Spectacles :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **La création** d'une nouvelle commission communale « Arts et Spectacles ».
- **Les nominations** de M. **MARION**, Maire de Compans, de Mme **CUFFEZ**, Conseillère municipale et de M. **BERNET**, Conseiller municipal comme membres de la commission.
- **De donner** au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

12/ Mission d'organisation du Service Technique et des Espaces Verts :

CE POINT EST REPORTE.

13/ Contrats de services (Maintenance informatique et entretien des vitres des bâtiments communaux) :

Maintenance informatique :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Le contrat de maintenance informatique **SKYLINE** d'une durée de 3 ans, renouvelable 1 an par tacite reconduction, pour un montant de **14 944,02 euros TTC**.
- De donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Entretien des vitres des bâtiments communaux :

CE POINT EST REPORTE.

14/ Subvention et convention pour le syndicat intercommunal pour les lycées du canton de Dammartin-en-Goële : (ce point supplémentaire inscrit à l'ordre du jour a été validé à l'ouverture du Conseil municipal).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- La convention du Syndicat intercommunal pour les lycées du canton de Dammartin-en-Goële.
- De participer aux frais de fonctionnement du Lycée Charles de Gaulle de Longperrier pour la somme de **1150 euros** (soit 230 euros pour 5 élèves de Compans scolarisés) pour l'année 2009-2010.
- De donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H40.